

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			ARCHITECTE											
Nature de l'activité (1)			246 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	87 298 103,49 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	54 0,06 %	
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	2 891 3,43 %
	4	Montant net des recettes										AD	84 353 100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	7 0,01 %	
	6	Gains divers (5)										AF	869 1,03 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	85 229 101,04 %	
	DÉPENSES	8	Achats (6)										BA	1 400 1,66 %
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 0,34)										BB	8 813 10,45 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	4 158 4,93 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	105 0,12 %
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	428 0,51 %
	13		Autres impôts										BS	580 0,69 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 337 2,77 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 881 4,60 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	568 0,67 %	
	17	Entretien et réparations			636 0,75 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs								
	18	Personnel intérimaire			51 0,06 %									
	19	Petit outillage (11)			644 0,76 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			478 0,57 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			2 558 3,03 %	Total : Transport et déplacements								
	22	Primes d'assurances			4 379 5,19 %									
	23	Frais de véhicules (12)			5 056 5,99 %									
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...										
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			1 204 1,43 %								BJ	6 259 7,42 %	
CHIENNELETS	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	7 884				BK			9 674 11,47 %
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 722	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	67				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			1 064 1,26 %	Total : Frais divers de gestion								
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 155 2,55 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux			45 0,05 %									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	690 0,82 %									
	30	Autres frais divers de gestion			1 783 2,11 %									
	31	Frais financiers (14)				BN	302 0,36 %							
	32	Pertes diverses (15)				BP	418 0,50 %							
	33				TOTAL (lignes 8 à 32)				BR	53 410 63,32 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ARCHITECTE

N° SIRET

246 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	31 808	37,71 %	
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	83	0,10 %	
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	2 988	3,54 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	34 879 41,35 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
	40	Frais d'établissement (19)						CG	42	0,05 %	
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 388	1,65 %	
	42	Moins-value à court terme						CK	16	0,02 %	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	496	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	1 157 1,37 %	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	470	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	157			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM			
	45							TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	2 603 3,09 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	32 276	38,26 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR			
	5		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX	15 518		
		Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 503	
					dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ	228
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	476	

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

7 (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)				
	T	X					14 710		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B